



DOSSIER DE PRESSE

OPERATION DE CONTROLE ROUTIER SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION DE PRODUITS PSYCHOACTIFS AU VOLANT

**MERCREDI 3 JUILLET 2019
À 11H00**

En présence de :

- Sophie BOUDOT, directrice des services du cabinet
- Xavier SICOT, procureur de la République près le tribunal de Grande instance de Mende
- Colonel Philippe TRINCKQUEL
- Capitaine Fabrice RESNEAU, commandant l'EDSR de la Lozère
- Mme SANCHEZ du réseau addictologie de Lozère

NOTE DE PRESSE :

Préambule

La consommation d'alcool et de drogue au volant est un sujet prégnant.

Au-delà des actions conduisant à réprimer ces comportements, un travail de prévention et d'accompagnement est nécessaire pour les conducteurs.

Dans ce cadre, les personnes ayant consommé des produits psychoactifs au volant sont conviées à assister à un groupe de sensibilisation, d'information et de réflexion sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs. Ce groupe, à l'initiative de la préfecture et du procureur de la République près le tribunal de Grande instance de Mende, est animé par le réseau addictologie de Lozère (REAL)

Présentation du dispositif

Les personnes, auteurs d'infractions au code de la route en relation avec la consommation de produits psychoactifs (généralement alcool- cannabis) reçoivent un flyer lors de leur interpellation.

Il leur est proposé de contacter le Réseau Addictologie de Lozère (Le RÉAL) pour participer à un groupe de sensibilisation à la prévention de la consommation de produits psychoactifs au volant.

Les séances sont organisées en fonction des besoins.

L'origine du dispositif

En octobre 2012, une convention a été signée par M. le préfet, M. le procureur de la République, Mme la déléguée territoriale de l'ARS et le président du RÉAL, ayant pour objectif la prévention et la lutte contre la récurrence des actes en relation avec la consommation de produits psychoactifs.

Elle comprend un groupe de sensibilisation, d'information et de réflexion sur les risques liés à l'alcool.

Cette action répondait à 2 des 3 priorités du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 :

1. Prendre en compte les populations les plus exposées pour réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux, en s'efforçant d'empêcher, retarder ou limiter les consommations

2. Renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publiques en luttant contre les trafics et toutes les formes de délinquance liées aux consommations.

Ainsi, l'action se tourne sur les 3 axes d'intervention de ce plan :

3. Prévenir les conduites addictives
4. Renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi
5. Soigner les populations les plus exposées et réduire les risques

Le nombre de personnes orientées par le Parquet vers ce groupe d'information reste important, 100 en 2014. Le taux de participation pour l'année 2014 est de 87%, idem pour les autres années le taux de participation restait importante et ce jusqu'en 2017.

En 2019, toujours dans un souci de répondre au mieux au plan gouvernemental et à la demande de la préfecture de la Lozère, le dispositif déjà existant est relancé avec des modalités différentes.

En effet, les personnes interpellées ne sont plus convoquées par le tribunal. Désormais elles prennent directement contact avec le RéAl.

Cette démarche basée sur le volontariat doit permettre une première prise de conscience et/ou réflexion sur sa consommation.

Déroulement d'une séance :

L'accueil des personnes se fait en groupe au sein du RéAl.

Un rappel de la confidentialité et présentation de l'action est réalisé.

Un tour de table est effectué pour savoir comment chacun appréhende le groupe, quels sont les attentes et les circonstances de l'arrestation (évocation des faits, comment les personnes se sentaient avant de prendre le volant ? Quelle était la consommation ? Dans quelles circonstances ... ?).

Les professionnels travaillent ensuite sur la sensibilisation en fonction de ce qui a été évoqué. (Risques d'accidents, question de la quantité d'alcool selon le type d'alcool, l'élimination de l'alcool dans le sang, les effets sur l'organisme, le contexte de consommation, les risque à court terme mais aussi à moyen et long terme...)

Enfin, les professionnels s'attachent à présenter les structures départementales de prise en charge et d'accompagnement et sont à l'écoute de toute demande d'orientation des personnes convoquées.

Ces réunions sont avant tout un lieu d'écoute qui vise à favoriser un lieu de parole neutre, répondre aux demandes d'orientation, mais également un lieu d'échange et de réflexion sur le thème de la consommation de produits psychoactifs par le biais d'une sensibilisation et de la distribution de documentation et d'alcootests.